



VB/al - Div n°5800_04

Paris, le 26 avril 2023

PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 34 CONCERNANT CASINO GUICHARD-PERRACHON

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



CASINO GUICHARD-PERRACHON

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 MAI 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 20 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 20 autorise pendant 26 mois une augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » en application notamment de la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1- Composition du conseil de CASINO GUICHARD-PERRACHON

Le conseil d'administration de CASINO GUICHARD-PERRACHON comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 38,5% de membres libres d'intérêts hors représentants au conseil des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean-Charles Naouri	PDG Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	74	FR	20	2025	1	3			
	Maud Bailly	Administratrice référente	Libre d'intérêts	85%	F	44	FR	2	2024	0	2		P	P
	Thierry Billot		Libre d'intérêts	100%	M	67	FR	2	2024	0	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Foncière Euris représentée par Franck Hattab	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	12	2026	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Frédéric Saint-Geours	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	73	FR	17	2026	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Société Carpiniennne de Participations représentée par Josseline de Clausade	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	69	FR	3	2025	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Société Euris représentée par Odile Muracciole	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	62	FR	3	2025	0	5			
<input checked="" type="checkbox"/>	Société Fimalac représentée par Thomas Piquemal	Relations d'affaires Mandats croisés	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	3	2026	0	2		M	M
	Société Finatis représentée par Didier Lévêque	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	15	2025	2	3			
	Matignon Diderot représentée par Alexis Ravalais	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	38	FR	1	2026	1	1			
	Nathalie Andrieux		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	8	2024	0	1		M	M
	Béatrice Dumurgier		Libre d'intérêts	92%	F	49	FR	2	2024	1	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Christiane Féral-Schuhl		Libre d'intérêts	92%	F	65	CA	6	2026	0	1			



2 - Spécificités

- Les statuts de CASINO GUICHARD-PERRACHON comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Possibilité pour le Comité d'audit de rencontrer deux fois par an les Commissaires aux comptes hors la présence des représentants de la Société.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

